

si l'on a fait quelque chose ou adopté quelque arrangement pour appliquer la disposition de la loi concernant les listes électorales. Je constate, après m'être enquis à ce sujet, que les listes de l'an dernier du comté de Pictou ont été expédiées et que celles de cette année sont ici ou sont prêtes à être expédiées. Je désire savoir si nous allons recevoir les listes imprimées.

Le PREMIER MINISTRE : Le budget supplémentaire renferme un crédit affecté à cette fin même.

M. BERGERON : Nous avons compris qu'on devait prendre ce point en considération et le décider, et qu'on demandât ou non au parlement de voter l'argent nécessaire à l'impression des listes électorales, un bill serait présenté pour changer la loi. Cela a-t-il été fait ?

Le PREMIER MINISTRE : Il n'y a pas de changement dans la loi. Les listes doivent être imprimées.

M. BERGERON : Mais elles devaient l'être l'an dernier, et elles ne l'on pas été. Celles qui me concernent n'ont pas été imprimées.

Le PREMIER MINISTRE : Il se peut que l'on ait constaté que le crédit était insuffisant.

M. McDOUGALL : Puis-je savoir si le département a demandé aux différents greffiers de comté de lui faire parvenir les listes ? La raison pour laquelle je fais cette question est que, à ce que je comprends, les listes du comté du Cap-Breton, à moins de l'être depuis quelques jours, ne sont pas encore parvenues au bureau de l'imprimerie. Où sont-elles, c'est ce que je ne puis dire. Je sais que certains députés ont reçu du bureau de l'imprimerie des exemplaires de leurs listes imprimées. Lorsque j'ai demandé à celui-ci les miennes, on m'a répondu qu'on ne les avait pas reçues.

Le PREMIER MINISTRE : Je ne puis renseigner mon honorable ami (M. McDougall). La seule information que je possède consiste dans un rapport reçu hier ou avant-hier du greffier de la Couronne en chancellerie, rapport où celui-ci déclare que les fonctionnaires ont apporté beaucoup de négligence relativement à l'envoi des listes,

et que très peu de listes ont été reçues jusqu'à présent.

M. BERGERON : Que sera-ce à l'avenir ?

Le PREMIER MINISTRE : J'ai l'intention de donner au greffier de la Couronne en chancellerie instruction d'écrire à tous les fonctionnaires une lettre circulaire réclamant l'envoi des listes.

M. BERGERON : L'autre jour, le ministre de la Marine et des Pêcheries (sir Louis Davies) a expliqué que la loi renfermait un vice, et que les fonctionnaires ne peuvent être forcés de faire l'envoi de leurs listes, vu qu'ils ne reçoivent aucune rémunération. D'après l'honorable ministre (sir Louis Davies) la loi devait être amendée d'une manière ou d'une autre, savoir : ou l'on assurerait des honoraires à ces gens-là pour pouvoir les obliger à faire parvenir les listes au département, ou il serait statué que les listes seraient imprimées seulement quand la chose serait absolument nécessaire. Si la loi ne doit pas être amendée, j'ignore comment mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) va pouvoir assurer l'envoi des listes.

Le PREMIER MINISTRE : Le paiement d'un honoraire aux fonctionnaires serait certainement un bon moyen de les forcer à faire cet envoi.

M. BELL (Pictou) : Je sais que dans certains cas, le gouvernement a payé la confection des listes. Le fonctionnaire qui a fourni les listes de mon comté a été rémunéré, bien qu'il prétende n'avoir pas reçu autant qu'il méritait. Je n'ai pas compris qu'il fût question du paiement du greffier de comté. Je suis également surpris d'apprendre que quelques-unes des listes ont été imprimées.

Le PREMIER MINISTRE : Nous avons l'intention de faire imprimer les listes, et l'adoption d'un crédit sera proposé à cette fin.

IMMIGRATION ETRANGERE.

M. E. G. PRIOR (Victoria, C. A.) : Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire parler au sujet d'une chose que je considère comme d'une grande importance ; et pour me mettre en règle, M. l'Orateur, vu que mes remarques seront quelque peu longues, je terminerai par la proposition d'une motion.